

LE Bulletin Municipal HIAIMI



2ème semestre 2012

MAIRIE de LE HAM

5, rue de la grotte, 53 250 Le Ham (Entrée par le parking de la salle communale). Tél.: 02/43/03/97/07 - Fax : 02/43/03/97/23 - Site : www.leham.mairie53.fr Courriel : mairie.leham@wanadoo.fr

<i>LUNDI</i>	<i>9h - 12h</i>	<i>fermée</i>
<i>MARDI</i>	<i>9h - 12h (CV)</i>	<i>14h - 17h</i>
<i>JEUDI</i>	<i>9h - 12h (CV)</i>	<i>fermée</i>
<i>VENDREDI</i>	<i>9h - 12h</i>	<i>14h - 16h30 (CV, DR)</i>
<i>SAMEDI</i>	<i>9h - 12h (CV, MF, OT)</i>	<i>fermée</i>

SOMMAIRE

Page de Couverture : inauguration salle d'exposition

VIE MUNICIPALE... (Extraits des séances du Conseil Municipal).....P3

VIE COMMUNALE.....P6

Vœux du Maire / Maisons fleuries P6

Nouveaux habitants - Etat civil P8

Fête communale P9

Photo mystère / Hamois à l'honneur P10

ALSH P11

Tarifs communaux P12

Etang de Bondi P13

VIE QUOTIDIENNE.....P14

Incivilités / horaire déchèteries/ Feux P14

Bruits de voisinage / Recensement militaire / Monoxyde de carbone P15

Médecin de garde P17

VIE CULTURELLE.....P18

Point-lecture - Inauguration au 1 bis rue du Mont - P18

Spectacle CCV P20

VIE ASSOCIATIVE.....P20

Numéros utiles / Artisans et Commerçants Troisième de couverture

Calendrier des Manifestations Quatrième de couverture

Le Mot du Maire

Traditionnellement cette époque de l'année me permet de rappeler les événements importants de la vie communale...

La salle d'exposition est terminée. L'inauguration a eu lieu le 3 novembre dans la convivialité en présence des personnalités, des artistes et de la population. La salle est prête à fonctionner, un spectacle du Prisme sera d'ores et déjà présenté en janvier 2013.

Pour l'avenir, l'animation du bâtiment peut être envisagé en partenariat avec une association culturelle.

En campagne, les panneaux d'entrée des villages ont été remplacés. Des chemins communaux ont été achetés.

Dans le bourg, une parcelle a été acquise afin de favoriser un développement futur du centre du bourg.

En 2013, l'agrandissement de l'intercommunalité nécessitera plusieurs réunions et engendrera des modifications dans la gestion communale. Ces changements se feront progressivement, la fusion étant prévue en 2014. M. Alain Dilis sera présent le samedi 12 janvier à 11h pour nous parler de cette réforme.

Une réunion publique d'information pour le spanc (Service Public D'Assainissement Non Collectif) aura lieu le mercredi 30 janvier à 20 heures à la salle socio culturelle, elle sera animée par Mickael Taupin, technicien, et Alain Dilis, Président de la CCV. Tous les propriétaires non reliés à l'assainissement collectif sont concernés.

En cette période de fêtes, merci aux bénévoles qui mettent en place le sapin, les illuminations dans le bourg et à ceux qui organisent le marché de Noël pour la joie de tous.

Que soient remerciés tous ceux qui s'investissent sans compter, toute l'année, pour rendre la vie communale dynamique, attractive et agréable.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2013.

Christian Vallée

Vie municipale

Séance du 30 juillet

Etait excusée : Mme HOULBERT

SALLE D'EXPOSITION :

AVENANT N°1 MOINS-VALUE ARCHITECTE : Suite à l'oubli de l'escalier par l'Architecte, Mme LETERTRE-MARTIN (séance du 12 juin 2012) et comme convenu avec l'intéressée, il est proposé de déduire la somme correspondante de ses honoraires. Total de 5 840 € H.T.

AVENANT N°1 LOT 4 ENTREPRISE SAS MAILLARD FRANCK : un enduit supplémentaire a du être réalisé par l'entreprise SAS MAILLARD Franck pour couvrir un coffre à l'étage pour 286.98 € H.T.

AVENANT N°2 (MOINS-VALUE) LOT 2 GIBON JACQUES : une moins value de 290 € H.T.

BILAN DES TRAVAUX - montant définitif des SUBVENTIONS : 30 000 euros de la région ; qui s'ajoutent aux 15 093.80 € de D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et aux 7500 € des Sénateurs Arthuis et Zocchetto. L'autofinancement par la commune s'en trouve ainsi diminué, sachant que les travaux atteignent 81 085 € H.T soit 96 977.01 € T.T.C. (travaux, honoraires Architecte, bureau sécurité et divers compris.) Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'une partie de la T.V.A pourra être récupérée, que l'emprunt est en cours et qu'il reste quelques dépenses à prévoir, de mobilier notamment.

ETUDE D'UNE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : Ledit bien cadastré H 285p pour une superficie totale de 347m² sis au 5, rue du Mont et appartient à M. et Mme BOURDAIS, l'assemblée décide de renoncer à son droit de préemption pour le bien ci-dessus.



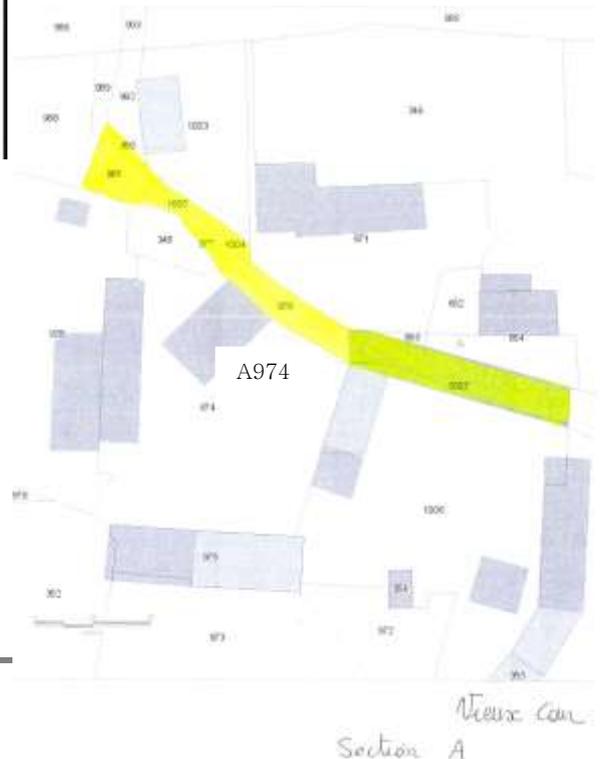
ACHAT DE TERRAINS VOIES COMMUNALES « LES MARCILLES » ET « VIEUX COUR »

Concernant le village « des Marcillés »

M. TERTRE a fait part du problème concernant l'actuel accès à sa propriété (parcelle H 354) au lieu-dit « Les Marcillés ». Cet accès pourrait être remis en cause si les riverains (M et Mme EWINGTON parcelle H n°532) vendaient leur propriété. Reste un autre accès, côté sud, mais qui est un droit de passage et qui oblige à passer devant les

maisons riveraines.

Un échange pourrait être envisagé entre riverains. D'ici là, le Maire propose au Conseil Municipal, indépendamment de l'échange éventuel, d'acquérir la bande de roulement pour permettre la continuité du chemin communal (entretien réalisé par la CCV). Un géomètre serait chargé de mesurer les surfaces utiles à la commune pour la bande de roulement ; un forfait de 200 € de frais (prix d'achat total par la commune) serait redistribué ensuite à chaque riverain au prorata de la surface utilisée.



Concernant le village de « Vieux Cour » :

le Maire expose au Conseil Municipal que l'accès à certaines propriétés du village se fait sur terrain privé ; et que compte tenu de la vente d'une maison (A n °974) l'occasion se présente d'assurer la continuité du chemin communal en acquérant une bande de roulement (parcelles 1007, 976, 977, 990, 991, 1004 et 1005). Tous les riverains ont donné leur accord.

APPROBATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET DES ESPACES (ACCESSIBILITE PERSONNES A MOBILITE REDUITE)

le Maire précise que le service voirie du Conseil Général a émis un avis favorable aux principes d'aménagement énoncés dans le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PMAVEP) (voir séance du 18 avril 2012). Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée approuve et entérine le rapport établi par BTP SECURIS.

HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES AGENTS COMMUNAUX

A l'occasion de la classe de mer de juin 2012, 2 agents ont réalisé des heures complémentaires et supplémentaires, difficilement récupérables. Pour y remédier, il propose au Conseil Municipal de les payer.
→ Approbation du principe de paiement des heures complémentaires et supplémentaires effectuées dans ce cadre par les 2 adjoints techniques.

→ Décision que, d'une façon générale, les agents titulaires ou non, quel que soit leur grade, pourront effectuer des heures complémentaires et supplémentaires rémunérées, sous conditions, à savoir :

↳ Sur autorisation spéciale de l'autorité territoriale ↳ A titre exceptionnel et selon les besoins du service.

CONVENTION CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DE LA DIFFERENCE DE TARIFS PAR LA COMMUNE DE LOUPFOUGERES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H) prévoyant le même tarif pour les enfants Loupfougerais et Hamois. La différence sera au maximum de 17 € par enfant pour une semaine et elle sera prise en charge par la commune de Loupfougeres.

Séance du 18 septembre 2012

Etaient excusés : M.BRUSADELLI et Mme HOULBERT

SALLE D'EXPOSITION : Il reste quelques petits travaux à terminer dans les meilleurs délais pour :

☞ D'une part percevoir les subventions avant la fin de l'année civile.

☞ L'inauguration prévue d'autre part le **samedi 03 novembre 2012**.

⇒ Concernant l'aménagement définitif du bâtiment, mesdames FORTIN, ROULAND et HOULBERT se sont portées volontaires pour effectuer les achats de mobilier et divers.

ACHAT DE TERRAIN A VIEUX COUR : Après un rappel des termes de la décision du 31 juillet 2012 et une rencontre entre la commune, les intéressés et le géomètre, l'achat porterait sur la surface totale des parcelles (environ 703 m²) et, non pas sur la bande de roulement uniquement.

CONVENTION D'UTILISATION DES MINIBUS DE LA CCV : Renouvellement.

ACQUISITION DE PARCELLE(S) DANS LE BOURG FAMILLE BOURDAIS : le Maire rappelle les termes des décisions du 19 avril et 26 juillet 2011 concernant l'achat éventuel par la commune des parcelles H n°285 et 738 (4 709 m²). Il précise que la proposition est à la baisse (15 000 euros). L'assemblée donne son accord pour faire avancer le dossier.

Séance du 6 novembre

Etaient excusés : M.M.BRUSADELLI et BRINDEAU

Les enfants de la classe de CM2 du R.P.I étaient conviés à l'initiative de la Municipalité à assister à la séance de Conseil Municipal, pour en découvrir le fonctionnement. Monsieur le Maire présente les rôles de chaque Conseiller Municipal et de la secrétaire. Un temps de questions/réponses est réservé en fin de séance.

ENQUETE PUBLIQUE ABATTOIRS RAMON : une enquête publique est en cours (24 octobre 2012 – 24 novembre 2012) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un atelier d'abattage et de préparation de produits alimentaires d'origine animale à Javron-les-Chapelles. Le dossier est consultable par tous en Mairie, c'est pourquoi Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer par un vote à mains levées. Nombre de votants : 8 Avis favorable : 8 voix

Avis défavorable : 0 voix

AMENAGEMENTS CIMETIERE : un robinet supplémentaire a été installé au cimetière. Par ailleurs, il est proposé de goudronner l'accès de la 2^{ème} entrée du cimetière et de certaines allées endommagées, et propose aux membres des commissions voirie et cimetière, qui acceptent, de se réunir sur les lieux. Il conclut que les travaux ne sont pas urgents du fait d'un projet de construction proche et qu'ils pourraient être faits plus tard.

BILAN DE LA SAISON 2012 ETANG DE BONDI : Claude RONCIN dresse le bilan qui est le suivant : Achat de poissons : 2 447.08 € - Vente de cartes : 3 005 euros (421 pêcheurs à la journée et 15 cartes à l'année. Soit un excédent de 557.92 €, hors indemnités régisseurs.

Le bilan est satisfaisant ; il est question des tarifs actuels de cartes (5 € la gaule le jour de l'ouverture et les jours de lâchers ; 5 € les 3 gaules les autres jours et 60 € la carte à la saison. Il est décidé de ne pas les augmenter pour l'instant (un point sur la question pourra être fait en février et de réintroduire 20 kilogrammes de carpes, 20 kg de gardons assez gros, 20 kg de tanches et de prévoir 30 kilogrammes supplémentaires (par rapport à 2011) de grosses truites.

DESIGNATION D'UN ELU COMITE NATION D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S) :

votants : 08 Mme FORTIN 07 voix Bulletin blanc : 01.

PRIME DE FIN D'ANNEE : attribuée aux agents communaux **INDEMNITES GARDIENNAGE DE L'EGLISE / REGISSEUR-PECHE / GARDE-PECHE** : attribuées.

Séance du 4 décembre

Etaient excusés : M. BRINDEAU Mme FORTIN

FRAIS DE REPARTITION R.P.I : La commune de Le Ham doit à la commune de Loupfougères la somme de 3 576 €.

SALLE D'EXPOSITION : Un compte rendu de la réunion de création d'une éventuelle association ayant pour objet l'organisation de manifestations culturelles au 1 bis rue du Mont a eu lieu le mercredi 27 novembre en présence de nombreuses personnes intéressées.

Cette association n'est pas créée, aucun compromis n'ayant été trouvé pour l'instant suite à des désaccords quant à la gestion du bâtiment.

En effet, certains membres de l'association auraient souhaité l'exclusivité du bâtiment pour l'organisation de manifestations et avoir un droit de regard sur tout ce qui aurait été fait dans cette salle. Ils avaient aussi demandé la prise en charge par la commune des frais de fonctionnement (eau, électricité...)

Une collectivité territoriale ne peut accorder l'exclusivité de la gestion d'un bâtiment public à une association, sans rencontrer de problèmes juridiques (en terme de durée, de frais de location et de responsabilité...). De plus, la municipalité ne souhaitait pas demander une autorisation pour louer le bâtiment à d'autres personnes ou à d'autres associations sachant qu'elle en est le propriétaire.

Néanmoins cette disposition n'excluait pas la concertation (planification des manifestations, dates...) avec des associations ou organismes, en bonne intelligence : une priorité aurait pu être accordée à l'association hamoise, mais certainement pas l'exclusivité.

Le but étant de rendre le lieu vivant, le Conseil Municipal reste ouvert à toute proposition ultérieure.

RAPPORTS ANNUELS SUR L'EAU et L'ASSAINISSEMENT 2011 consultables par tous en Mairie.

REFLEXIONS SUR LES TRAVAUX FUTURS VOIRIE / FOSSES : Plusieurs endroits sont cités, tels : Voirie cimetière ; Trottoirs rue de la Grotte (il faut une largeur de 1.40 m, ce qui n'est pas sans causer de soucis).

Dérinssage : de nombreux reproches ont été formulés. L'entreprise justifie en précisant que du fait de la météo de ces derniers temps, la végétation est très dense et très humide. Une rectification est prévue.

Problème de l'herbe qui pousse dans les caniveaux : les joints sont à refaire.

Certaines racines d'arbres prennent de l'ampleur dans le bourg, notamment sous les trottoirs.

Un fossé se bouche régulièrement entre la Grange et la Guyonnière. Idem en partant des Buissons vers Loupfougères.

Problème de l'effondrement de la terre sur la départementale 219 en cas de fortes pluies à la Terrière (chemin en terre).

Problème du pont effondré à la Boucassière.

Vie communale

Vœux du maire

Ils auront lieu le **samedi 12 janvier 2013 à 11H, à la salle socioculturelle** en présence d'Alain Dilis, président de la Communauté de Communes de Villaines la Juhel (CCV).

Il sera abordé la fusion entre la C.C.V. et la C.C.A. (Communauté de Communes des Avaloirs).

Tous les hamois seront conviés. Les prix des maisons fleuries seront remis à cette occasion.

Maisons fleuries



Concours des Maisons Fleuries - Le Ham

1. Le concours des « maisons fleuries » a pour objectif de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins, des balcons et des fenêtres.
2. Il est ouvert à tous les hamois(es) après inscription (à l'aide du coupon réponse). Toute personne inscrite autorise le jury à entrer dans sa propriété.
3. Ce concours comporte 4 catégories :

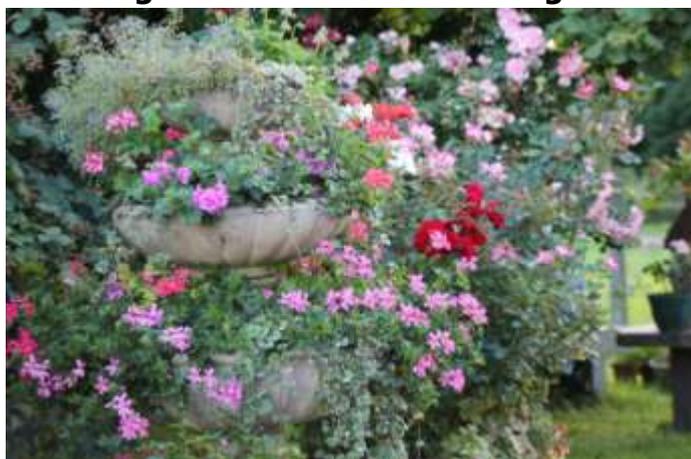
Catégorie 1 : maisons de bourg avec

jardins,

Catégorie 2 : maisons de bourg avec cour, terrasse ou jardinet,

Catégorie 3 : décors floral sur la voie publique (façades),

Catégorie 4 : maisons de campagne et fermes.





4. Le jury est composé de membres du Conseil Municipal volontaires. Il passera entre le 1 juillet et le 15 août.
5. Le jury sera autorisé, dans le cadre de ses opérations, à effectuer des clichés photographiques. Ces clichés pourront être utilisés dans la presse, sur les sites internet ou dans le bulletin municipal. Le jury peut si nécessaire modifier la catégorie dans laquelle la personne est inscrite.
6. Les éléments pris en comptes pour la notation sont les suivants :
 - Aspect général et environnement, ampleur du fleurissement, recherche et créativité,
 - Diversité et choix des végétaux,
 - Harmonie et contraste des couleurs,
 - Intégration du développement durable (compost, économie d'eau, désherbage...),
 - Propreté, netteté, entretien.
7. Les lauréats seront personnellement informés par courrier de leur classement. Une prime sera versée selon le classement.
8. La diffusion des résultats sera faite dans le bulletin municipal, sites internet et pourra paraître dans la presse locale.
9. La date de remise officielle des prix sera celle des vœux municipaux (courant janvier). La présence des concurrents est souhaitable. En cas d'absence, les prix non retirés seront à disposition à la Mairie.
10. La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

LE MAIRE, C. VALLEE



REPARTITION DES PRIMES MAISONS FLEURIES 2012

Catégorie 1	Maisons de bourg avec jardin		Place	Prime
PICHEREAU	Irène et Jean	La Basse Cour	1	50,00 €
Catégorie 2				
Maisons de bourg avec cour, terrasse ou jardinet				
BRUNET	Thérèse	5 rue du Pont D'Aisne	1	50,00 €
Catégorie 3				
Décor floral sur la voie publique (façade)				
PICHEREAU	Isabelle	1 lot du Mont du Saule	1	50,00 €
Catégorie 4				
Maisons de campagne et fermes				
MARIN	Jeanine et Roland	Beauvais	1	50,00 €
FORTIN	Michelle et Claude	Le Carrefour du Bois	2	40,00 €
HIGUEZ	Jacqueline et Jean-Claude	La Motte	3 ex aequo	30,00 €

CHESNEAU	Agnès et Jean-Claude	Laurière	3 ex aequo	30,00 €
DOUILLET	Patricia et Daniel	Les Aulnais	4	20,00 €

TOTAL	320,00 €
-------	----------

Bravo à tous ces jardiniers amateurs...



COUPON REPONSE

A rendre à la Mairie avant le 5 juillet 2013.

M. et/ou Mme.....Adresse :.....

Participera (ont) au concours des maisons fleuries 2013 et années suivantes .

En accepte(nt) le règlement.

S'inscrit (vent) dans la catégorie 1 / 2 / 3 / 4 (entourer la mention utile)

A LE HAM, (date et signature)

(joindre RIB pour le règlement de la prime)

NOUVEAUX HABITANTS

La municipalité est heureuse de souhaiter la bienvenue à :

Mme Emilie PERRIER et M. Nicolas GARRY

M. Mickael MARGUERIE

M.et Mme Jean-Pierre CHOPLAIN

M.et Mme BROMAT David et Mélanie et leurs enfants

4, lot.« Le Clos de l'Orme »

3 rue du Mont

La Molière

4 lot. du Mont du Saule

ETAT CIVIL

NAISSANCES

	Né(e) le	Domicilié (e)
Louis LEGER	29 septembre	L'Etulerie
Pierre ROBIEUX	1er octobre	Vieux Cour

TRANSCRIPTION DE DECES

	Né(e)		Décédé (e)		Domicilié(e) à Le Ham
	Le	à	Le	à	
Marie Louise SUBLARD Veuve PERRIN	9 avril 1910	Le Gué	22 octobre	Villaines la J.	3 rue du lavoir
Jeanine GOUSSIN veuve LEMEUNIER	27 mai 1941	La Motte Fouquet (61)	21 novembre	Mayenne	1 Rue du Mont
Catharina FLORIN	15 septembre 1949	Rotterdam	13 décembre	Laval	La Lande

MENTION DE DECES

	Né(e)		Décédé(e)		Domicilié (e) à
	le	à Le Ham	le	à	
Hélène LELOUP	24 mars 1914	Petit Fouteau	5 octobre	Nogent s/ Marne	Ivry s/ Seine
Marie PRUD'HOMME	26 décembre 1924	Crétellière	10 septembre	Villaines la J	-

INHUMATION

	Né		Décédé	
	le	à	le	A
Odette MURY veuve GRYSOY	21 août 1918	Nevers	24 juin	Lassay

Fête communale

Comme tous les ans au mois d'août, la fête communale a été un succès. Repas dansant, vide-grenier et jeux pour enfants ont été bien appréciés.



Classement de la course cycliste :

Edouard Louyest est sorti victorieux du Grand Prix Le Ham. Il devance Samuel Plouhinec et son frère Guillaume Louyest.

1 Edouard LOUYEST (Team U Nantes Atlantique) les 105km en 2h42'00"

- 2 Samuel PLOUHINEC (Team Peltrax – CS Dammarie-lès-Lys)
- 3 Guillaume LOUYEST (Sojasun Espoir-ACNC)
- 4 Romain LEBRETON (VS Chartrain) à 10"
- 5 Cyril DELORY (Sablé Sarthe Cyclisme PDL)
- 6 Cyril BOUHOUX (Sablé Sarthe Cyclisme PDL)
- 7 Cyrille NOEL (VC Avranches)
- 8 Yoann FOUCHER (VS Chartrain)
- 9 Enric LEBARS (Hennebont Cyclisme)
- 10 Justin MOTTIER (UC Cholet 49)
- 11 Mark DOWLING (EC Mayennaise)
- 12 Malween BODIN (Coulaines AC Vallée de la Sarthe)
- 13 Alexandre GUAY (Guidon Chalettois)
- 14 Eddy LUBIN (Coulaines AC Vallée de la Sarthe)
- 15 Mickaël BARBIER (EC Mayennaise)



Photo mystère

La photo du précédent numéro a été prise sur le sentier pédestre.

Il s'agit de la Motte de Bazeilles datant du IX^{ème} siècle : le "château" est réduit aujourd'hui à une motte accompagnée de deux demi-lunes, le tout en terre.

Petit indice : Voguent les âmes artistiques ...

Hamois à l'honneur

Ne pas hésiter à transmettre à la Mairie toutes les informations concernant une ou plusieurs personnes, en joignant une photo. Merci.

Jean -Marc BRINDEAU

Il va au festival de la viande d'Evron depuis 1995. Il emmène en moyenne 4 bêtes en septembre et 2 en décembre.



Cette année il a obtenu en septembre, un 2ème prix pour une femelle Rouge des prés, un 3ème prix pour une femelle croisement 1ère section et un grand prix d'honneur pour une femelle croisement 2ème section.

En décembre, une femelle Rouge des prés a obtenu un prix d'excellence (photo) et un mâle race diverse a remporté un 2ème prix. Son meilleur souvenir date de 1999, avec une bête née chez lui qui a gagné le prix de championnat.

Le festival est le fruit de plusieurs années de travail, l'objectif étant qu'une bête gagne une plaque ce qui permet d'avoir une plus-value. La sélection se fait dès les premiers mois d'âge, ensuite il faut bichonner les bêtes (tonte, brossage...) pendant plusieurs années. C'est un passionné d'animaux avant tout, bravo et félicitations pour tous ces prix !

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Camp à Bagnoles de l'Orne (3ème semaine) :



Parc d'attraction la deuxième semaine (Cobac Parc), ferme pédagogique à Montreuil Poulay, cinéma (L'âge de glace 4), piscines... Les enfants ont été très occupés, le thème de cette année était "Sports, Nature et Ferme"...



Vivement l'année prochaine !

Spectacle de la dernière semaine :





Bilan financier :

		47 enfants
DEPENSES		
	2012	
Nourriture	1288,37	
Fournitures de petit équipement	118,27	
Fournitures d'entretien	16,43	
Thermomètre/trousse pharmacie	26,28	
S/S TOTAL	1 449,35	
Fournitures d'activités	293,21	
Fête fin de centre	65,2	
	328,41	
Cobac Parc	452	
Camping	233,55	
Ferme pédagogique	53,61	
Activités Bagnoles	232,5	
Musée des pompiers	46,7	
Piscine Bagnoles	49,5	
Cinéma l'Aiglon	72	
Feuprier	1105	
S/S TOTAL	2244,86	
Salaire + Charges	10570,68	
frais km	118,05	
S/S TOTAL	10688,73	
Commissions bancaires chèques	2	
TOTAL GENERAL DEPENSES	14 713,35	

		2012
RECETTES		
Semaines et repas		5069,18
Commune conventionnée		408
S/S TOTAL		5477,18

Subventions

P.S.O (2010)	Non connue
C.E.J (2011)	3765,75
PSEJ (2010)	Non connue
MSA 2011	413,2
S/S TOTAL	4178,95

TOTAL GENERAL RECETTES 9 656,13

TOTAL DEFICIT 5 057,22 €

Une révision des tarifs sera faite en début d'année 2013 pour harmoniser les tarifs sur l'ensemble de la Communauté de Communes en 2014. Il est constaté une diminution du nombre d'enfants participants (47) au lieu de 55 en 2011 et 66 en 2010.

L'accueil de loisirs sera renouvelé en 2013 (du 08 juillet au 02 août 2013).

Tarifs communaux (valables à compter du 1er août 2012 sauf ALSH)

CELLULE REFRIGERANTE :

Hamois (particulier et association) : **50€** (1 gratuité par an pour les associations)

Hors commune : **70€**

Caution : 85 €

CIMETIERE : Concession : 30€ les 30 ans ; 50€ les 50 ans. Suite à toute vente, les emplacements devront être matérialisés au plus tard un an après la date de réservation.

Cavurne : 230€ les 30 ans ; 250€ les 50 ans.

SALLE D'EXPOSITIONS : (1bis rue du Mont)

Association hamoise	
la semaine	20
le weekend	5

1 gratuité par an

Association hors commune	
la semaine	40
le weekend	20

Salle non nettoyée	85
Electricité (kWh)	0,3

Particuliers	
commune	5
hors commune	10

(par jour)

Caution de 85€

SALLE SOCIOCULTURELLE :

Mariage	
Commune	150
Hors commune	185

Loto	
Commune	90
Hors commune	105

Banquet (moins de 60 personnes)	
Commune uniquement (demi-salle)	75

Banquet	
Commune	115
Hors commune	140

Vaisselle cassée	à l'unité
verre/tasse	1
assiette ancien service	1,2
assiette nouveau service diam.260	9
assiette nouveau service diam.280	9
assiette à dessert nouveau service	7
saladier	4
plats / louche	5
carafe	2
soupière	6

Vin d'honneur	
Commune	45
Hors commune	55

Assemblée générale	
Commune	30
Hors commune	35

Saint Sylvestre	
Commune	165
Hors commune	305

Salle non nettoyée	85
Electricité (kWh)	0,3

Spectacle/ théâtre	65
Concours de belote (commune)	90
Café sépulture (vaisselle comprise)	35

(au 1er septembre 2012)

ECOLE :

Cantine 2,43€ le repas enfant ; 3,63€ par adulte - Garderie périscolaire : 8€ / an et par enfant.

PHOTOCOPIES ET FAX :

noir et blanc 0,20€ l'unité (A4) / couleur : 0,25€ l'unité (A4)

Etang de Bondi (lâchers)

- 1er avril : ouverture de l'étang
lâcher de 90 kg de truites portions, 60 kg de grosses truites
- 27 avril : 50 kg truites portion, 30 kg de grosses truites

18 mai : 50 kg truites portion, 20 kg de grosses truites
8 juin : 50 kg truites portion, 10 kg de grosses truites
29 juin : 50 kg truites portion, 10 kg de grosses truites

Pour toutes information contacter le garde pêche Maurice BAREAU (Mairie de Le Ham)

Vie quotidienne

Incivilités - Horaires déchetterie -

Jolie chambre à louer, vue panoramique...

L'occasion nous est donnée de rappeler les horaires de la déchetterie...

"le Cousin" à Villaines-la-Juhel

Les déchets acceptés : déblais et gravats, ferraille, vieux vêtements, huiles de vidange, déchets encombrants, déchets électriques et électroniques, déchets ménagers spéciaux, cartons, déchets végétaux (tontes de pelouses, branchages, feuilles).



Du lundi au samedi

8h30-12h00

13h45-17h00

Vente de composteur

La Communauté de Communes mets en vente des composteurs. Ceux-ci, d'une contenance de 320 litres, sont vendus au tarif de 20 euros. Pour plus de renseignements, contacter la Communauté de Communes au 02 43 03 31 54. La Communauté de Communes fait la distribution de compost 2 fois par an, suivant un calendrier qu'elle communique.

La décharge de classe III

Elle est destinée à recevoir uniquement des déchets inertes provenant des chantiers du bâtiment et des travaux publics. Sont admis : la pierre, les bétons, les carrelages faïencés, les tuiles mécaniques et ardoises, les briques et les agglomérés, les terres et granulats non pollués et sans mélange, les enrobés bitumeux sans goudron. Les déchets seront admis après établissement d'un document complété par le producteur de déchet (à retirer auprès de la CCV). Une estimation du volume sera effectuée ainsi qu'un contrôle visuel et olfactif lors du déchargement afin de vérifier l'absence de déchets interdits.

Plus d'informations sur : http://www.cc-villaines-juhel.fr/developpement_durable.html

Gestion des feux

Il est interdit de brûler des déchets ménagers à l'air libre (arrêté préfectoral du 10 janvier 1980) ; avec un incinérateur, une autorisation doit être accordée par le Préfet. Une tolérance existe pour les déchets végétaux. Ils peuvent être brûlés car il n'y a pas de déchetterie dans la commune (elle se trouve à Villaines-la-Juhel) ; mais hors de périodes de sécheresse et en évitant les troubles de voisinage (odeurs, fumées...).

Dans le cadre de la loi sur l'air, le brûlage à l'air libre peut conduire à rendre responsable son auteur. Le compostage doit donc être regardé comme une filière privilégiée pour les déchets verts.

Bruits de voisinage

L'incivilité est un comportement particulier, décrit par la loi : "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme..." (décret du 31 août 2006 du Code de la santé publique). C'est donc sur ces trois critères – durée, répétition, intensité – que la loi juge qu'un bruit de voisinage devient répréhensible et qu'il témoigne de l'incivilité.

Selon les termes de la circulaire du 27 février 1996, entrent dans la catégorie des bruits de comportement les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- des cris d'animaux et principalement des aboiements de chiens ;
- des appareils de diffusion du son et de la musique ; des outils de bricolage et de jardinage ; des appareils électroniques ;
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés ;
- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolation acoustique ; des pétards et pièces d'artifice ;
- des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation ;
- de certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur non liés à une activité fixée à l'article R. 1334-32 du code de la santé publique.

La circulaire précise que cette liste est non exhaustive...

Recensement militaire

Il est obligatoire pour les jeunes de 16 ans depuis le 1er janvier 1999 dans les 3 mois suivants leurs anniversaires. Il est fait à la Mairie et il vous sera remis une **attestation de recensement** qu'il faut conserver : elle vous sera réclamée pour une inscription à un examen ou un concours (CAP, permis de conduire...)

Lors du recensement, il convient de faire une déclaration sur laquelle sont indiqués les informations suivantes : le nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), les prénoms, la date et le lieu de naissance, ainsi que les mêmes éléments concernant vos parents, l'adresse, les situations familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Pièces à fournir pour le recensement :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française)
- un livret de famille

Une Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est obligatoire à l'âge de 18 ans, il vous sera alors remis un **certificat de participation** (requis pour certains examens et concours).

Si le jeune est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de la journée défense et citoyenneté, il doit présenter sa carte d'invalidité ou certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense. **Plus d'informations sur www.defense.gouv.fr/jdc**

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications ?

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire la décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se réferer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations prescrites en lieux fermés (barbecues, poncesuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir. Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.

Médecins de garde

Permanence des soins en Mayenne

Nuits, week-end et jours fériés...
Besoin urgent d'un médecin?

*Mammouca
de garde
32 37*



02 43 64 33 00 Le médecin de garde en Mayenne

Appelez Le 02 43 64 33 00 Le médecin de garde en Mayenne

Et uniquement en cas d'urgence grave

Appelez Le 15

Partenaires :



Document financé par : La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Mayenne, La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Mayenne, La Caisse de Mutualité Sociale Agricole de la Mayenne

Nuits, week-end et jours fériés.

La nuit : de 20h à 8h le lendemain
Le week-end : du samedi 12h au lundi matin 8h
Les jours fériés : de la veille 20h au lendemain matin 8h

Besoin urgent d'un médecin ?

En l'absence d'urgence grave,

1- Appelez Le 02 43 64 33 00 en Mayenne

La permanence déterminera l'intervention la mieux adaptée

si urgence vitale	si urgence non vitale
2- Elle vous orientera vers :	
un médecin régulateur hospitalier	un médecin régulateur libéral
3- dont la décision pourra être de :	
vous envoyer une ambulance ou le SMUR.	vous donner un conseil médical ou vous orienter vers une consultation avec votre médecin traitant.

Dans tous les cas, soyez prévoyants.

N'attendez pas le soir ou le week-end. Dès les premiers symptômes, prenez conseil ou consultez votre médecin traitant aux heures d'ouverture de son cabinet médical.

Gagnez du temps.

Avant d'appeler, faites la liste des médicaments non périmés de votre armoire à pharmacie.

Déplacez-vous au cabinet de garde qui vous sera indiqué.

En effet, au cabinet médical de garde, le médecin dispose du matériel médical le plus adapté et de toutes informations médicales nécessaires.

Vie culturelle

Point-lecture

Le point-lecture est ouvert les : **Lundis (16h45-18h15) et les Samedis (10h30-12h00)**. Il est équipé d'un ordinateur avec un accès à internet gratuit et réglementé. Les livres sont régulièrement renouvelés.

INAUGURATION de la SALLE D'EXPOSITION

Une exposition de peintures avec 9 artistes a eu lieu le 3 et 4 novembre.



Retrouvez l'extrait du **discours d'inauguration** de M. le Maire :

"Le bâtiment a été acheté par la commune en 2004. Pour cette ancienne étable, la décision de créer une salle d'exposition s'est imposée rapidement, de part son emplacement, au centre du bourg et sa proximité avec l'église. Cette dernière présente un intérêt touristique, on peut y admirer les céramiques, les fresques, les vitraux, les peintures réalisées par Bernard CHARDON, artiste à ses heures.

Nous avons à cœur que ce bâtiment, construit par les anciens, reste le plus authentique possible et surtout qu'il garde son âme. Cette salle a une superficie de 245 m², le sol est recouvert de sable granité. A l'étage, une pièce anti-feu a été aménagée pour le stockage de tableaux. A l'extérieur, les portes coulissantes, en bois, ont été refaites comme à l'origine. Nous remercions Mme LETERTRE-MARTIN, Architecte qui a su répondre à nos souhaits, dans l'exécution, ainsi que les artisans qui ont effectué les travaux."



"Dans nos communes, nous devons limiter nos ambitions et faire preuve souvent de détermination. Pour ce projet, nous avons bien fait de patienter, car les aides financières qui nous ont été accordées, représentent 64 % du financement. Le montant total de cet investissement est de 81 086 euros H.T.

Nous remercions vivement, pour leur soutien financier :

↳ Monsieur LAUVERGNAT, Sous-préfet, par l'intermédiaire duquel nous avons perçu la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 15 093 euros.

↳ Monsieur ARTHUIS, Monsieur ZOCCHETTO pour l'octroi d'une réserve parlementaire de 7 500 euros.

↳ M. LE SCORNET pour une subvention de 30 000 euros attribuée dans le cadre de la politique régionale de soutien au développement des territoires.

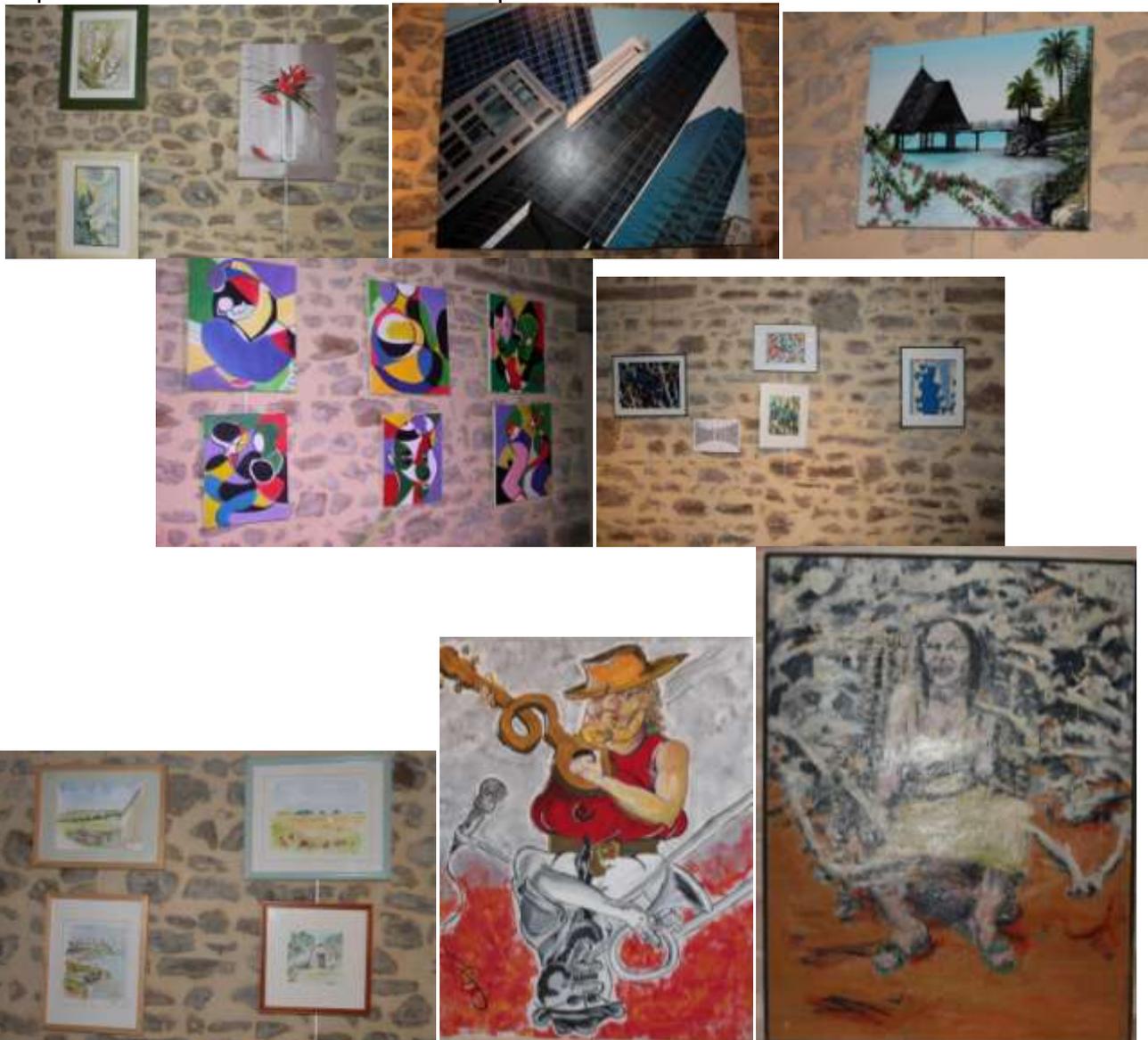
Il reste à charge de la commune 28 493 euros HT.

Nous souhaitons que cet endroit soit vivant, qu'il reçoive différents artistes et aussi qu'il soit animé d'évènements culturels.

Aujourd'hui, ce sont neuf artistes, bien connus dans notre commune qui exposent ; certains sont déjà une référence dans le milieu artistique. Nous avons le plaisir d'accueillir les tableaux de : Mathieu BARBIER, Fabian CERREDO Bernard CHARDON, Dominique COURJAULT, Marie-Thérèse DUGUÉ, Roland GUEGUEN, Patrick LALLEMAND, Eliane LOUVARD et Adeline ROCHER.

Nous pouvons admirer leurs créations où s'exprime tout leur talent."

Christian Vallée.



Résultats du concours de dessin organisé à l'occasion de l'inauguration

1 ^{er} :	Noa RAGOT	Catégorie 2 – 5 ans	2 ^{ème} :	Noah CHURIN
1 ^{er} ex aequo :	Illona DOUILLET	Catégorie 6 – 8 ans	1 ^{er} ex aequo :	Yann CHURIN
2 ^{ème} :	Elouan ROCHER		3 ^{ème} ex aequo :	Lorie THEBAULT et Gabriel RENAULT
3 ^{ème} ex aequo :	Tiphaine MEUNIER			
Puis :	Marine THEBAULT	Catégorie 9 – 10 ans	2 ^{ème} :	Lolita BLANC
1 ^{er} :	Clarisse VINCENT			
3 ^{ème} :	Oliver MOORE			
Puis :	Alexis FORTIN		Simon MEUNIER	et Marion LAVALEUR

Catégorie 11 – 18 ans

1^{er} :

Elodie THEBAULT

2^{ème} :

Carla GUEGUEN

Tous ces enfants ont reçu un lot indépendamment de leur classement. Merci à tous d'avoir participé.



Spectacle le vendredi 25 janvier à 14H30 (scolaires) et 20H30, salle d'exposition



Cirque miniature et performances dérisoires.

Tarif : 6€ / 3€. Tout public, à partir de 7 ans. 60 minutes.

À l'heure du brunch, quand le petit déjeuner fait de l'œil au repas du midi et que les odeurs de pain grillé se mêlent à celles du bacon et des œufs frits... entrez dans l'intimité d'un personnage patient et minutieux, en pleine cérémonie du thé. Chaque chose est à sa place et chaque geste est calculé au millimètre près, avec un souci (dé)mesuré du détail ... Il est calme, très calme... trop calme ? Il passe ainsi, sans en avoir l'air, du sympathique un peu tordu au tordu peu sympathique...

Dans une ambiance intime et feutrée, du cirque aux accents clownesques à la croisée du théâtre d'objets et du clown involontaire autour d'un personnage un brin ... « barré »...

De et par Étienne Manceau (création 2012) Œil extérieur : Sylvain Cousin www.sacekripa.com

Spectacle bonus : OLÉ, Morgan Cosquer (en première partie) Jonglage déroutant

À l'opposé de « Vu », les facéties de ce grand type dégingandé faisant des pieds et des mains (et tout ce qui lui passe par la tête) avec ses balles, vous mettra en jambes pour la soirée. Il n'attend qu'une chose... un rebond inattendu et que la partition déraile... Un prétexte pour se jeter dans une danse impromptue avec le public... !

CONTACT : LE PRISME Action culturelle des Communautés de Communes des Avaloirs, Le Corps-Lassay et Villaines-La-Juhel 6 boulevard Henri Dunant, BP 19 53700 Villaines la Juhel 02 43 03 85 57 - 06 08 02 75 18 <http://leprisme.over-blog.com> www.cc-villaines-juhel.fr/prisme.html

VIE ASSOCIATIVE

Saint Hubert / GVH / Bruyères / GDON

Mutuelle entraide

AFN / Virade / Amicale RPI / CUMA

Gaule ribayenne / Service remplacement

France ADOT / SCH

Comité des fêtes

P21

P22

P23

P24

P25

P26

SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT

La saison de chasse n'étant pas terminée nous pouvons, dès lors donner un aperçu sur cette saison. Sur le plan financier notre société se porte bien. Les lièvres ont fait des heureux, mais leur population serait plutôt en baisse ? Les perdrix : il restait beaucoup de couples mais la météo n'a pas été favorable, nous espérons mieux pour 2013. Les lapins restent stables. Les pigeons et les bécasses se font rares. Le gros gibier se porte bien. Les renards sont toujours aussi nombreux.

En tant que les riverains du terrain militaire, tous les chasseurs habitants Le Ham sont invités par le SIVU Hardanges - Le Ribay. 6 journées sont prévues. Bonne fin de saison. Meilleurs vœux. Le bureau.

CONTACT : Claude Roncin, « Les litières » Tél. : 02-43-03-97-93

GYNASTIQUE VOLONTAIRE HAMOISE (GVH)

La gym a repris début septembre, les séances ont lieu tous les jeudis à 20 h 30 à la salle. Le prix de la licence reste inchangé à 30 euros.

Les sorties pédestres reprendront début mai jusqu'à fin août, elles ont lieu tous les mercredis à 20 heures. Elles varient entre 8 et 11 kilomètres. Ces randonnées sont ouvertes à tous et gratuites.

En cette fin d'année, nous avons une pensée très émue pour Cathy qui vient de nous quitter.
Bonne année à tous.

Le Président, Michel BARBIER

CONTACT: Michel Barbier, « La Source » Tél. : 02-43-03-30-17

CLUB DES BRUYERES

Le club des Bruyères compte 71 adhérents.

Nous avons une pensée pour Marthe Rouland, Denise Bourgault, Alain Guet, Marie-Louise Perrin, Jeanine Lemeunier qui nous ont quittés cette année.

L'assemblée générale suivie de la galette se sont déroulées le 18 janvier.

Venez nous rejoindre le mercredi après midi nous vous accueillerons avec plaisir.

Nous remercions la commune pour sa subvention.

Dates à retenir pour 2013 :

23 janvier : assemblée générale et galette

23 avril : concours de belote

25 avril : journée détente à Château-Gontier avec visite de la chocolaterie Réauté

26 avril : assemblée générale à Laval

31 mai : journée de la forme à Sainte-Suzanne

20 août : repas du Club

29 octobre : concours de belote

30 novembre : spectacle à Mayenne « la croisière des 3 mers »

D'autres sorties sont prévues prochainement en réunion. Le club des bruyères vous présente ses meilleurs vœux pour 2013.

Le bureau

CONTACT : Eugène Bourgoïn, « La Gare » Tél. : 02-43-03-28-21

GROUPEMENT de DEFENSE CONTRE les NUISIBLES (GDON)

Le GDON Le Ribay vous adresse à tous ses meilleurs vœux pour 2013.

Nous continuerons la distribution de souricides et de raticides toute l'année. Pour s'en procurer, s'adresser au 02.43.03.40.21 ou au 06.78.92.15.65 ; se munir de récipients.

Choucroute le 09 février 2013 salle de Charchigné avec trois musiciens. A emporter à partir de 16 h 30 – 18 h.

CONTACT : Maurice Bouvry, 31 rue nationale 53 640 Le Ribay, tél. : 06-78-92-15-65

Les rongeurs aquatiques nuisibles

Le Ragondin et le Rat Musqué ont été introduits en France au début du 20^{ème} siècle pour leur fourrure et leur chair. Suite à la crise des années 30 et aux faillites des élevages, ces rongeurs se sont retrouvés dans le milieu naturel. Exposés à des conditions climatiques favorables, sans prédateur, avec un régime alimentaire opportuniste et se reproduisant de manière très prolifique - une centaine d'individus en 2 ans ! -, ces rongeurs posent de nombreux problèmes : consommation des cultures, dégâts sur les ouvrages hydrauliques, transmission de maladies aux animaux domestiques, d'élevage et à l'homme, impacts écologiques (destruction de plantes sauvages, dérangement de l'avifaune). Pour tous ces différents impacts, ragondins et rats musqués sont classés organismes nuisibles dans l'annexe B de l'arrêté ministériel du 31 juillet 2000. Ils font l'objet d'un arrêté préfectoral, rendant la lutte obligatoire sur l'ensemble du territoire Mayennais. Dans le cadre de cette lutte obligatoire et suite à la volonté du Conseil Général de la Mayenne de réguler les populations de rongeurs proliférant sur la rivière la Mayenne, le Conseil Général de la Mayenne s'est tourné vers la FDGDON de la Mayenne, déjà missionnée pour organiser les luttes collectives avec les GDON. Ainsi, les techniciens de la fédération ont installés au printemps 2012 un dispositif de piégeage sur l'ensemble du domaine public fluvial navigable de la rivière La Mayenne. Au total, **1046 prises** ont été effectuées. Les bénévoles des GDON poursuivent leurs efforts sur les réseaux hydrographiques secondaires. Ainsi, respectons le travail des piégeurs qui œuvrent pour des intérêts collectifs.



Les chenilles urticantes défoliatrices



Nombre d'entre vous sont capables de reconnaître une présence de chenilles processionnaire du pin. Elles s'installent exclusivement dans les pins ou les cèdres, en formant des cocons blancs aux extrémités des branches. Elles se déplacent lors de leurs processions en file indienne. Sous forme adulte, ce sont des papillons nocturnes gris-brun. Ces chenilles sont à l'origine de dégâts effectués sur les arbres : défoliation voire dépérissement. Elles ont également la particularité de provoquer urtications, démangeaisons et autres symptômes allergiques. Ce printemps, de nombreux appels ont été recueillis par la FDGDON 53 pour répondre à des problèmes de cocons et équipée, elle est intervenue pour les enlever. Il faut savoir que même si les chenilles sont parties en processions pour former leur chrysalide dans le sol, les poils urticants restent dans les nids. Mais, il est plus favorable d'agir dès le début du cycle des chenilles, à l'automne (propulsion d'insecticide biologique), ce service est proposé par la FDGDON 53. Une lutte est plus efficace lorsqu'elle est menée collectivement et coûte moins cher que la lutte individuelle, effectuée au coup par coup. Renseignez-vous pour connaître les périodes d'intervention. Ce traitement peut également être effectué pour d'autres espèces de chenilles : processionnaires du chêne, bombyx cul brun...

Le frelon asiatique

La FDGDON 53, missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire, détient la compétence d'expertise des nids de frelons asiatiques afin de collecter des données régionales et mobiliser communes, GDON et grand public face à ce nouvel envahisseur. Suite à diverses demandes, elle effectue également la destruction des nids d'hyménoptères.

Informations réglementaires

Depuis cet été, la pie et l'étourneau ne sont plus espèces classées Nuisibles. Ainsi, ils restent gibier chassables, mais ne **peuvent plus être piégés**.

Rappel : concernant les mustélidés, seule la fouine est espèce classée Nuisible. Pour son transport, il est seulement autorisé pour le piégeur qui souhaite faire naturaliser l'animal seulement pour son propre compte.

Informations : FDGDON 53 - 17 Bd des Manouvriers 53810 CHANGE – 02 43 56 12 40 –
fdgdon53@wanadoo.fr

MUTUELLE D'ENTRAIDE AGRICOLE (LE HAM)

CONTACT : Christophe Mézière, «Le Bas Chevreau», Crennes sur Fraubée, Tél. : 02-43-08-11-89

AFN et ANCIENS COMBATTANTS

Pour les dates des Commémorations, merci de regarder en fin de bulletin.
CONTACT : André Lanoë, «La Bellangerie», Tél. : 02-43-03-97-58

LES VIRADES DE L'ESPOIR

Le marathon a collecté 15 923, 83€ (182 48 crêpes). Au Ham, ce sont 660 crêpes vendues (546,10€)...

AMICALE DES ECOLES DU RPI LE HAM-LOUPFOUGERES

L'amicale du RPI poursuit ses activités afin de récolter des fonds, pour participer au financement des sorties pédagogiques et des Classes de Découvertes.

✧ **SORTIES PREVUES EN 2013 :**

Ecole du Cirque au Ham du 3 au 7 Juin 2013.

Sorties pédagogiques pour l'ensemble des classes.

✧ **COMPOSITION DU BUREAU 2012-2013 :**

Président : Laurent ROCHER

Vice-président : Patrick BLANC

Trésorière : Karine CHAUDET

Trésorier-Adjoint : Sébastien FRUITIER

Secrétaire : Christelle LHUISSIER

Secrétaire-Adjointe : Graziella BARRE

MEMBRES : Martine SERRAND – Xavier DUVIEILH – Annie CAMUS POTTIER – Noëlle GOUPIL – Caroline FESTOC – Jonathan MOORE – Sonia GONANO – Aurélia CORDIER – Diane ROULAND

DATES A RETENIR :

LOTO : le 2 Février 2013

SOIREE DE PRINTEMPS : 23 Mars 2013

SOIREE GRILL : 22 Juin 2013

L'Amicale vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'Année 2013.

CONTACT : Laurent ROCHER, « Le Vieux Presbytère » Tél. : 02-43-03-92-24

COOPERATIVE D'UTILISATION DU MATERIEL AGRICOLE (CUMA)

Le conseil d'administration évolue cette année avec le départ de Didier Taupin que nous remercions. Il est remplacé par Charlie Maurice.

Notre équipe bénévole se compose donc maintenant de :

Président : Jérôme RENARD

Vice-président : Franck LEDAIN

Trésorier : Jean-Noël ROULAND

Trésorier-Adjoint : Eric VALLEE

Secrétaire : Olivier THEBAULT

MEMBRES : Daniel DOUILLET, Didier RENARD, Charlie MAURICE et Nicolas THEBAULT.

Les investissements de 2012 :

- renouvellement de la débroussailleuse,

- renouvellement de 2 semoirs à maïs 6 rangs,
- achat d'une seconde règle vibrante.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2013, année pendant laquelle la CUMA du Ham fêtera ses 30 ans.
Le bureau.

CONTACT : Jérôme Renard, «la Grange », Tél. : 02-43-04-29-80

LA GAULE RIBAYENNE

Le bureau de la Gaulle Ribayenne vous présente ses vœux pour 2013.
Une année bien remplie puisque nous allons lâcher environ 700 kg de truites en 2013.
Je compte sur de nombreuses personnes pour l'alevinage, nous ferons connaître les dates en temps.
Bonne pêche à tous.

Les cartes seront disponibles au Bar des Sports de Le Ribay entre Noël et le premier de l'an.

Choucroute à la salle de Charchigné le 05 octobre 2013.



Sur la photo, de gauche à droite : Christophe EVEN, Trésorier ; Maurice BOUVRY, Président ; Paul SEVIN, trésorier Adjoint (arrière plan) ; Paul RAMON, membre actif ; Pierre BILHEUX, Vice-président (arrière plan) ; Mme Marie-Josèphe MORIN, Trésorière adjointe ; Louis GARNIER, « commissaire aux comptes » (arrière-plan) et Roland LETILLEUL, trésorier

CONTACT : M. Maurice Bouvry, 31 rue nationale 53
640 Le Ribay, tél. : 06-78-92-15-65

SERVICE DE REMPLACEMENT (LE HORPS)



L'association du Service de Remplacement du canton de LE HORPS poursuit son activité auprès des 96 exploitations agricoles adhérentes.

Toute l'équipe, tant bénévoles que salariés, s'efforce de répondre aux besoins de main d'œuvre des agriculteurs en situation d'empêchement temporaire. Maladie, accident, décès, maternité, paternité, congés, formation ou surcroît de travail : autant de raisons de faire appel au service de remplacement.

CONTACTS :

Le Ribay	Roland Savary	Président	0627219377
Le Ribay	Patrick Ramon	Membre	0243039272
Montreuil Poulay	Patricia Faverie	Trésorière	0243008331
Montreuil Poulay	Alain Esnault	Trésorier adjoint	0243008294
Le Horps	Pascal Richard	1er Vice Président	0243039475
Le Horps	Guillaume Jouis	2ème Vice Président	0979735803
Champéon	Philippe Martineau	Membre	0243009323
La Chapelle au Riboul	Dominique Derouet	Membre	0642193768
Charchigné	Gérard Sochon	Membre	0243039626
Le Ham	Patricia Douillet	Secrétaire adjointe	0243039680
Le Ham	Emmanuelle Morice	Secrétaire	0780028336

Le bureau vous remercie pour la confiance que vous voulez bien lui accorder et vous souhaite une très bonne année 2013.

FRANCE ADOT



Il a les yeux de sa mère,
le sourire de son père,
et un cœur greffé...

DON D'ORGANES - DON DE MOELLE

FRANCE ADOT 53
BP 90634 - 53006 LAVAL cedex. Tel 02 43 90 68 10

www.france-adot.org

Affiliée à FRANCE ADOT - BP 35 - 75462 PARIS CEDEX 10
Fédération des associations pour le don d'organes et de tissus humains.
Association Loi 1901 - Reconnue d'Utilité Publique le 13/02/1978

FRANCE ADOT

© 2008 France Adot - Paris

SPORTING CLUB HAMOIS

BUREAU : Christophe MEZIERE Président ; Didier RENARD, Nicolas FOUASSIER, vice-présidents ; Sylvie ROCHER secrétaire, Frédéric BARRE, trésorier.

Responsables des équipes :

EQUIPE A : Nicolas LECHAT

Equipe C : Dominique FOUASSIER

U 15 : Jean-Louis BRINDEAU

Foot d'animation ; Cédric RENAULT, Patrick BLANC, Jérôme BARRE, Sébastien ROCHER

EQUIPE B : Frédéric BARRE, Anthony MOULE

U17 : Jérôme BETTON

U13 Pascal FLECHARD



DATES A RETENIR :

Galette des Rois : le 12 janvier 2013
Soirée entrecôte : 9 mars 2013
Assemblée générale : 12 mai 2013
Tournoi : 18, 19 et 20 mai 2013

Aménagements réalisés au stade :

- ↳ Béton devant les vestiaires,
- ↳ Sécurisation de la tribune / pose de grillage et garde corps au niveau des gradins,
- ↳ Goudronnage devant la buvette et la tribune.

Nous remercions de leur participation : l'entreprise BERSON pour le terrassement, E.L.B. pour le bitume, et les membres du club pour le béton, l'évacuation des gravats, ainsi que la commune qui a fournit des moyens financiers et humains (Jean-Louis Brindeau).

CONTACT : Christophe Mézière, « Le Bas Chevreau », Crennes s/Fraubée, Tél. : 06-81-14-18-41 ; site internet : <http://www.scleham.fr/>

COMITE DES FETES

Les festivités de 2012 se terminent, place à celles de 2013...

Pour cette nouvelle année le comité des fêtes vous adresse ses meilleurs vœux et remercie :

- tous les bénévoles qui participent aux préparatifs de nos manifestations,
- les sponsors qui lui accordent chaque année leur confiance,
- et la commune pour son soutien financier.

Que l'année 2013 apporte a chacun santé, chance et bonheur...

Bonne et heureuse année à toutes et a tous...

Le comité des fêtes

DATES A RETENIR :

Samedi 16 février : moules frites
Lundi 1er avril : lâcher de truites
Dimanche 07 juillet : concours de boules
Mercredi 14 août : repas fête
Jeudi 15 août : fête, course cycliste, animations , feu artifice
Vendredi 20 décembre : marché de Noël

CONTACT : Jérôme Guet, "Grand Houx" Tél.: 06-08-67-42-68

Numéros utiles

Stade municipal : 02-43-03-99-59,
Ecole : 02-43-03-94-77,

Salle communale : 02-43-03-99-58,
Garderie : 02-43-04-29-29

Mme MALNUIT, aide à domicile, « la Rousselière », tél : 02-43-03-33-89.

Assistants maternelles : Mme MARTIN, « Chérance », tél : 02-43-03-93-19 et
Mme THEBAULT, « les Gouhonnières », tél : 02-43-03-91-30.

Service garde eau (astreinte) Villaines la Juhel : 06.08.10.28.34

ou Le Horps : 02.43.03.94.71 Michel HUVE 06.07.94.31.87 / Jean-Pierre RIVIERE 06.07.94.33.62.

Artisans et Commerçants

LAVALEUR CONCEPT HABITAT

(Fabrication-meubles-cuisines)

« Bellevue » Tél.: 02-43-03-97-26

Fax : 02-43-03-95-79

SA SALIN AGRICULTURE 53

Route de Villaines

Tél. : 02-43-03-97-76

Fax : 02-43-03-97-37

Jonathan et Yasmeen MOORE

(chambres d'hôtes et restaurant)

« le Château » Tél. : 09-60-03-41-91

ou 06-32-06-05-84

www.lechateau-leham.fr

Etablissement LEMORE-CHEVALIER

(espaces verts, vente de piquets, terrassement)

4 rue du Lavoir

Tél. : 02-53-77-01-70

ou 06-36-92-88-41

CAFE BRASSERIE GILET (restaurant)

5 rue principale

Tél. : 02-43-03-97-06

LAVALEUR CHRISTIAN Travaux agricoles

« le Chêne Buin »

Tél. : 02-43-03-98-63

Jean-Philippe MOREAU

(meubles en bois-mosaïque)

4 lotissement du Mont du Saule

Tél. : 06-80-11-27-21

TRANSPORT MEUNIER

« la Gare » Tél. : 02-43-03-76-82

Fax : 02-43-03-47-82

David MONKS (gite 7 personnes)
Le Grand Houx Tél : 02-43-30-45-26
papiniere@orange.fr

Jean-Marie BARBIER
(vente porcs au détail)
Millepertuis Tél. : 09-62-37-88-75

Emmanuel DOUILLET

(plâtre, carrelage, menuiserie, faïence...)

« la Héronnière » Tél. : 02-43-00-70-23

PIZ et PAT

vente de pizzas, le mercredi soir,
de 18 à 21H, Place de l'Eglise

Tél. : 06-22-60-00-31

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2013

Janvier

samedi 12 : Vœux du Maire (11H). Tous les hamois sont conviés.

samedi 12 : Galette des rois du SCH

mercredi 23 : Assemblée générale et galette, club des Bruyères

Mercredi 30 : Réunion publique d'information SPANC à 20 heures, salle socio culturelle

Février

samedi 2 : Loto de l'Amicale RPI, salle socioculturelle

Samedi 16 février : moules frites

Mars

samedi 2 : Repas du CCAS, 12H, Salle socioculturelle

samedi 9 : Soirée Entrecôte du SCH

samedi 23 : soirée de printemps de l'Amicale RPI, salle socioculturelle, 20h30

Avril

lundi 1er : ouverture de l'étang de Bondi, lâcher de 90 kg de truites portions, 60 kg de grosses truites

mardi 23 : concours de belote, club des Bruyères

jeudi 25 : journée détente à Château-Gontier avec visite de la chocolaterie Réauté, club des Bruyères

vendredi 26 : assemblée générale à Laval, club des Bruyères

samedi 27 : lâcher de 50 kg truites portion, 30 kg de grosses truites, étang de Bondi

Mai

dimanche 12 : Assemblée générale du SCH

samedi 18 : lâcher de 50 kg truites portion, 20 kg de grosses truites, étang de Bondi

samedi 18, dimanche 19 et lundi 20: Tournoi du SCH, stade municipal

vendredi 31 : journée de la forme à Sainte-Suzanne, club des Bruyères

Juin

samedi 8 : lâcher de 50 kg truites portion, 10 kg de grosses truites, étang de Bondi

samedi 22 : grill de l'Amicale RPI, salle socioculturelle, 20H30

samedi 29 : lâcher de 50 kg truites portion, 10 kg de grosses truites, , étang de Bondi

Juillet

Dimanche 07 juillet : concours de boules, Comité des fêtes, stade municipal

Août

Mercredi 14 août : repas du Comité des fêtes

Jeudi 15 août : fête, course cycliste, animations , feu artificie

mardi 20 : repas du Club, club des Bruyères

Octobre

mardi 29 : concours de belote, club des Bruyères

Novembre

samedi 30 : spectacle à Mayenne « la croisière des 3 mers », club des Bruyères

Décembre

Vendredi 20 : marché de Noël du Comité des fêtes